

CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance »

Session 2021

Notice à l'attention des candidats relevant de la formation continue

L'arrêté du 22 février 2017 porte création du CAP « Accompagnant Educatif Petite Enfance » (AEPE). Toutes les informations indispensables concernant cet examen (règlement d'examen, définition et contenu des épreuves, périodes de formation en milieu professionnel) sont précisées par cet arrêté disponible à l'adresse suivante :

http://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/cap_accomp_educ/Annexes_CAP_AEPE.pdf

⇒ L'INSCRIPTION :

1- OUVERTURE DES INSCRIPTIONS :

Pour les candidats résidant dans l'un des départements de l'Académie de Caen, le serveur des préinscriptions pour la session 2021 sera ouvert à partir du **16 octobre jusqu'au 04 décembre 2020** à l'adresse suivante :

<http://www.ac-normandie.fr/>

Dans la rubrique « Scolarité / Etudes », cliquer sur « Examens », faire défiler puis dans le Périmètre de Caen (Calvados, Manche, Orne), cliquer sur CAP. Cliquer ensuite sur « Inscriptions individuelles ».

2- MODALITES D'INSCRIPTION :

Après le 04 décembre 2020, date de fermeture du serveur, vous recevrez une confirmation d'inscription par voie postale. Elle devra être **vérifiée**, éventuellement corrigée à l'encre rouge, **datée, signée et être retournée au Rectorat de Caen pour le 18 décembre 2020 accompagnée des pièces justificatives qui seront indiquées au verso de la confirmation d'inscription** (ex : photocopie de la carte nationale d'identité, du diplôme ...).

ATTENTION : Vous devrez impérativement renvoyer votre confirmation d'inscription et l'ensemble des justificatifs à la Division des examens et concours du Rectorat de Caen en respectant la date limite de retour, afin que votre inscription puisse être validée.

Dans l'hypothèse où les documents ne seraient pas fournis ou de façon incomplète, le Service des examens professionnels se verra dans l'obligation de procéder à l'annulation de votre inscription.

⇒ LES EPREUVES : DEFINITIONS et MODALITES

1. L'évaluation du domaine professionnel

Pour obtenir le domaine professionnel, le candidat doit avoir une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves EP1, EP2 et EP3.

1.1 - EPREUVE EP1 « ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT »

Coefficient 7

Epreuve orale : exposé du candidat puis entretien d'une durée totale de 25 minutes.

Cette sous-épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte,
- Adopter une posture professionnelle adaptée,
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné,
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant,
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages,
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant.

Le candidat devra élaborer et présenter **deux fiches** :

- L'une relative à la réalisation d'un soin du quotidien et l'autre relative à l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.
- Les deux fiches présentent le contexte d'intervention et décrivent les activités
- Chaque fiche sera présentée sous la forme d'une feuille A4 recto

ATTENTION : Transmission des deux fiches relatives à l'épreuve EP1

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), les 2 fiches en **double exemplaire au plus tard le 30 AVRIL 2021** au :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE - SITE DE CAEN
Service DEC PRO
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN

En l'absence d'attestation(s) de PFMP conforme(s) aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

Les noms (patronymique et marital) et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque fiche :

- Fiche 1 : réalisation d'un soin du quotidien ;
- Fiche 2 : accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages.

RAPPEL : Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de ses deux fiches.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette sous-épreuve.

1.2 - EPREUVE EP2 « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL COLLECTIF »

Coefficient 4

Epreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

L'épreuve comporte des questions qui évaluent tout ou partie des compétences et des savoirs du bloc de compétences « Exercer son activité en accueil collectif ».

1.3 - EPREUVE EP3 « EXERCER SON ACTIVITE EN ACCUEIL INDIVIDUEL »

Coefficient 4

Epreuve orale : temps de préparation de 1h30 - exposé du candidat + entretien (durée totale de 25 minutes).

Cette épreuve a pour objectif de vérifier les compétences suivantes :

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Le candidat présente un projet d'accueil élaboré à partir d'un ensemble documentaire. Le temps de préparation dans cette situation est de 1 h 30.

L'arrêté du 22 février 2017 prévoit la possibilité pour les Assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s (AMA) et les employé(e)s à domicile de présenter un projet d'accueil réel qui prend appui sur leur contexte d'intervention professionnel du domicile.

L'AMA ou l'employé(e) à domicile qui fait ce choix **au moment de l'inscription** au diplôme dépose un dossier présentant le projet d'accueil à la date fixée par le Recteur (5 pages au maximum).

Transmission du projet d'accueil par les AMA ou les employé(e)s à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription :

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), le projet d'accueil en **double exemplaire au plus tard le 30 AVRIL 2021** au :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE - SITE DE CAEN
Service DEC PRO
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN

Les noms (patronymique et marital) et prénom du candidat doivent apparaître lisiblement en haut de chaque projet.

RAPPEL : Le jour de l'épreuve, le candidat devra se présenter avec un exemplaire de son projet.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

2. Diplômes permettant de bénéficier de dispenses d'épreuve

⇒ Dispenses d'épreuves des domaines généraux et de l'éducation physique et sportive (EPS) :

- Les candidats déjà titulaires d'un CAP, d'un BEP, d'un CAP Agricole, d'un BEP Agricole, d'un Baccalauréat, ou d'un autre diplôme de niveau IV uniquement délivré par le Ministère de l'Education Nationale ou par le Ministère de l'Agriculture, délivré dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace européen ou de l'Association européenne de libre-échange classée à un niveau correspondant au moins au niveau 4 du cadre européen des certifications (CEC) et comprenant au moins une épreuve passée en langue française, peuvent être dispensés de l'évaluation des domaines généraux (Français, histoire-géographie, mathématiques et éducation physique et sportive). Ils devront, dans ce cas, indiquer leur(s) diplôme(s) au moment de l'inscription sur internet. Une copie du diplôme sera demandée.
- Les candidat(e)s individuel(le)s ou en formation continue peuvent lors de l'inscription à l'examen demander à être dispensé(e)s de l'épreuve d'EPS.

⇒ Dispenses d'épreuves du domaine professionnel :

Diplôme(s) ou Titre	Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS)	Titre Assistant (e) de vie aux familles	Brevet d'études professionnelles agricoles Services aux personnes (obtenu à partir de 2013)	CAP Services aux personnes et vente en espace rural	BEP Accompagnement, soins et services à la personne	Mention complémentaire Aide à domicile
Epreuve(s) du C.A.P. « AEPE »	mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »					
Ministère responsable de la certification	Sports	Emploi	Agriculture et alimentation	Agriculture et alimentation	Education nationale et jeunesse	Education nationale et jeunesse
EP1 : Accompagner le développement		Dispense	Dispense	Allègement	Dispense	
EP2 : Exercer son activité en accueil	Dispense				Dispense	
EP3 : Exercer son activité en accueil individuel		Dispense	Dispense	Dispense		Dispense

⇒ STAGES (PFMP) / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE (ACTIVITE PROFESSIONNELLE) A JUSTIFIER AU 30 AVRIL 2021:

A. Lieux de Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou les durées d'expérience professionnelle (= Activité Professionnelle) :

- ✓ **EPREUVE PROFESSIONNELLE EP1** : La PFMP peut être effectuée en EAJE¹ ou auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e)² ou d'un organisme de services d'aide à la personne agréé offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans.

ATTENTION : Les lieux des PFMP ou d'expérience professionnelle, supports des épreuves EP1 et EP2 doivent être distincts.

- ✓ **EPREUVE PROFESSIONNELLE EP2** : La PFMP peut être réalisée en école maternelle ou en EAJE ou en ACM³ (moins de 6 ans)

Les semaines de PFMP ou l'expérience professionnelle peuvent être consécutives ou non ; elles sont réalisées dans les trois années qui précèdent la session d'examen. Ainsi, pour la session 2021, seules les PFMP ou l'expérience professionnelle réalisées à partir de janvier 2018 seront prises en compte.

RAPPEL : Les lieux des PFMP ou d'expérience professionnelle, supports des épreuves EP1 et EP2 doivent être distincts.

B. Durée de la Période de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) ou les durées d'expérience professionnelle (= Activité Professionnelle) :

Tous les candidats doivent justifier de 14 semaines de 32 heures de PFMP au minimum au 30 avril 2021.

Les exigences de durée varient selon la situation des candidats.

Le candidat devra **IMPERATIVEMENT** consulter le tableau en page suivante (page 6) pour connaître la durée de PFMP ou d'expérience professionnelle nécessaire.

¹ **La liste des EAJE** (Etablissements d'accueil du jeune enfant) est donnée par l'article R2324-17 du code de la santé publique

- 1° Les établissements d'accueil collectif, notamment les établissements dits " crèches collectives " et " haltes-garderies ", et les services assurant l'accueil familial non permanent d'enfants au domicile d'assistants maternels dits " services d'accueil familial " ou " crèches familiales " ;
- 2° Les établissements d'accueil collectif gérés par une association de parents qui participent à l'accueil, dits " crèches parentales " ;
- 3° Les établissements d'accueil collectif qui reçoivent exclusivement des enfants âgés de plus de deux ans non scolarisés ou scolarisés à temps partiel, dits " jardins d'enfants " ;
- 4° Les établissements d'accueil collectif dont la capacité est limitée à dix places, dits " micro-crèches "

² **Stage chez un(e) assistant(e) maternel(le) : l'assistant(e) maternel(le) devra être agréé(e) depuis au minimum 5 ans, et être en activité depuis au minimum 5 ans. Il ou elle devra également satisfaire de conditions suivantes : L'assistant(e) maternel(le) doit avoir validé l'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22 novembre 2007) ou les unités EP1 et EP3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017) ou être titulaire du CAP Petite Enfance ou du CAP AEPE ou d'un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.**

³ ACM (Accueil collectif pour mineurs)

TABLEAU DUREE DE LA PFMP OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

⇒ Candidat(s) Individuel(s) :

Situation du candidat		EP1	EP2
Candidat sans aucune expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance		7 semaines de 32 heures de PFMP permettant de présenter l'épreuve EP1 (différent du lieu support de l'EP2)	7 semaines de 32 heures de PFMP permettant de présenter l'épreuve EP2 (différent du lieu support de l'EP1)
Candidat ayant une expérience professionnelle dans un secteur de la petite enfance	Expérience professionnelle en établissement d'accueil pour jeune enfant (EAJE)	3 semaines de 32 heures de PFMP (différent du lieu support de l'EP2)	11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle
		11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle	3 semaines de 32 heures de PFMP (différent du lieu support de l'EP1)
	Expérience professionnelle d'assistant (e) maternel (le) agréé (e)	11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle	3 semaines de 32 heures de PFMP
	Expérience professionnelle en services à la personne offrant des prestations de garde d'enfant(s) de moins de 3 ans	11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle	3 semaines de 32 heures de PFMP
	Expérience professionnelle en accueil collectif pour mineurs (enfants de moins de 6 ans)	3 semaines de 32 heures de PFMP	11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle
	Expérience professionnelle en école maternelle	3 semaines de 32 heures de PFMP	11 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle
Candidat avec une expérience professionnelle dans les deux secteurs		12 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle	12 semaines de 32 heures d'expérience professionnelle
Candidat titulaire du Titre Assistant (e) de vie aux familles ou BEPA Services aux personnes		Dispense	3 semaines de 32 heures de PFMP
Candidat titulaire du Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (CP JEPS) mention « animateur d'activités et de vie quotidienne »		3 semaines de 32 heures de PFMP	Dispense
Candidat titulaire du BEP Accompagnement, soins et services à la personne		Dispense	Dispense

⇒ **JUSTIFICATIFS :**

Pour justifier de stage, le candidat devra fournir :

- ✓ L'annexe I et / ou Annexe II dûment complétée(s), visée(s) et signée(s) par le ou les responsables de structure(s) (PAGE 8 et 9)
- ✓ La copie de(s) convention(s) de stage
- ✓ L'annexe III - Attestation(s) de fin de stage pour chaque stage (PAGE 10)
- ✓ L'annexe V - Attestation sur l'honneur (PAGE 12) complétée et signée par le ou la responsable de la ou des structure(s) pour tout stage effectué auprès d'un(e) assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou auprès d'un organisme qui offre des prestations d'accueil de l'enfant de moins de 3 ans **OU** la copie de l'agrément de l'AMA tuteur de stage et son relevé de notes.

Pour justifier d'une activité professionnelle, le candidat devra fournir :

- ✓ L'annexe I et / ou Annexe II dûment complétée(s), visée(s) et signée(s) par le ou les responsables de structure(s) (PAGE 8 et 9)
- ✓ Un certificat de travail ou la copie du contrat de travail ou attestation d'expérience professionnelle fourni en annexe IV de la présente notice (PAGE 11)
- ✓ La copie des bulletins de salaire couvrant le nombre d'heures demandées
- ✓ L'annexe V - Attestation sur l'honneur (PAGE 12) complétée et signée pour toute activité professionnelle effectuée en qualité d'assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou effectuée auprès d'un organisme qui offre des prestations d'accueil de l'enfant de moins de 3 ans **OU** la copie de l'agrément de l'AMA tuteur de stage et son relevé de notes.

RAPPEL

Le candidat **devra envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception** (cachet de la poste faisant foi), **au plus tard le 30 AVRIL 2021** au :

RECTORAT DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE - SITE DE CAEN
Service DEC PRO
A l'attention de Madame Lebouteiller
168 Rue Caponière
14061 CAEN

- Les 2 fiches en **double exemplaire**
- L'ensemble des justificatifs de PFMP pour les épreuves EP1 et EP2 indiqués ci-dessus
- Le projet d'accueil **UNIQUEMENT pour les AMA ou les employé(e)s à domicile qui ont fait ce choix au moment de l'inscription**

En l'absence d'attestation(s) de PFMP conforme(s) aux exigences de l'épreuve et fournie à la date fixée par le Recteur, le candidat ne sera pas autorisé à se présenter à l'épreuve et le diplôme ne pourra pas lui être délivré.

En l'absence de l'ensemble des fiches, le candidat se verra attribuer zéro à cette sous- épreuve.

En l'absence du dépôt du projet d'accueil à la date fixée par le Recteur, le candidat n'est pas autorisé à passer l'épreuve.

ANNEXE I – TABLEAU RÉCAPITULATIF DE PFMP OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

1/ **SOUS-EPREUVE EP1.A « Accompagner le développement du jeune enfant » :**

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles en EAJE ou auprès d'une Assistant(e) maternel(le) agréé(e) (AMA) ou dans une MAM (Maison d'Assistant(e) Maternel(le) ou auprès d'un organisme de services d'aide à la personne offrant des prestations de garde d'enfant de moins de 3 ans pour présenter l'EP1.A.

Nom patronymique du candidat :
Nom marital du candidat :

Prénom du candidat :

Nom, adresse et cachet de l'établissement ou de la structure + Signature du responsable	Type de structure accueillant des enfants de moins de 3 ans	Nb d'heures / Total	Période(s)
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> AMA <input type="checkbox"/> MAM <input type="checkbox"/> Organisme de service à la personne :	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
TOTAL=		=.....(nb total de semaines) =.....(nb total d'heures)	

DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DEC PRO CAEN LE 30 AVRIL 2021 PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE réservé à l'administration (cocher la case)	OUI	NON
Durée et justificatif(s) PFMP conforme(s) pour la sous-épreuve EP1.A		
Absence totale de(s) justificatif(s)		
<i>En cas d'absence des justificatifs de PFMP, la note NV « Non validée » sera attribuée au candidat</i>		
Justificatifs incomplets		
Justificatif(s) réclamé(s) :		
<input type="checkbox"/>		
Fiches techniques, support d'évaluation de la sous-épreuve EP1.A transmises		
<i>En cas d'absence des fiches techniques, la note 00/20 sera attribuée au candidat</i>		
Motifs de la non-conformité :		
.....		
.....		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.

ANNEXE II – TABLEAU RECAPITULATIF DE PFMP OU EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

2/ **EPREUVE EP2 « Exercer son activité en milieu collectif » :**

Tableau récapitulatif des expériences professionnelles en EAJE ou en ACM ou école maternelle accueillant des enfants de moins de 6 ans pour présenter l'EP2.

Nom patronymique du candidat :

Prénom du candidat :

Nom marital du candidat :

Nom, adresse et cachet de l'établissement ou de la structure + Signature du responsable	Type de structure accueillant des enfants de moins de 6 ans	Nb d'heures / Total	Période(s)
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ECOLE MATERNELLE	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ECOLE MATERNELLE	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ECOLE MATERNELLE	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
	<input type="checkbox"/> EAJE <input type="checkbox"/> ACM (moins de 6 ans) <input type="checkbox"/> ECOLE MATERNELLE	Nombre de semaines pour la période : Ou Total en heures :	du :/...../..... au :/...../..... Nb de semaines :
TOTAL=		=.....(nb total de semaines) =.....(nb total d'heures)	

DATE LIMITE DE RETOUR AU RECTORAT DEC PRO CAEN LE 30 AVRIL 2021 PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE DE RECEPTION (cachet de la poste faisant foi).

Cadre réservé au CONTRÔLE DE CONFORMITE réservé à l'administration (cocher la case)	OUI	NON
Durée et justificatif(s) PFMP conforme(s) pour l'épreuve EP2		
Absence totale de(s) justificatif(s)		
<i>En cas d'absence des justificatifs de PFMP, la note NV « Non validée » sera attribuée au candidat</i>		
Justificatifs incomplets		
Justificatif(s) réclamé(s) :		
<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		
Motifs de la non-conformité :		
.....		

En cas de non-conformité au règlement d'examen, le candidat n'est pas autorisé à présenter l'épreuve correspondante, le diplôme ne lui sera pas délivré.



ANNEXE III - ATTESTATION DE FIN DE STAGE **(à faire compléter et signer par le responsable de chaque structure)**

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste avoir accueilli en stage la personne désignée ci-dessous :

Nom (patronymique et marital) :

Prénom :

du..... au

Soit une durée effective totale de : jours

soit : heures

pour réaliser les activités suivantes :

-
-
-
-
-

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans oui non

Fait à, le

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

ANNEXE IV – ATTESTATION D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE **(à faire compléter et signer par le responsable de chaque structure)**

La structure (ou l'organisme d'accueil) :

Nom :

Adresse :

N° d'immatriculation de l'entreprise :

Représenté(e) par (nom) :

Fonction :

Atteste employer ou avoir employé la personne désignée ci-dessous :

Nom (patronymique et marital) :

Prénom :

du..... au

Soit une durée effective totale de : jours

soit : heures

pour réaliser les activités suivantes :

-
-
-
-
-

auprès d'un public d'enfants de moins de 6 ans oui non

Fait à, le

Signature et cachet de la structure ou de l'organisme d'accueil

ANNEXE V – ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(A faire compléter et signer par le responsable de structure pour tout stage ou activité professionnelle effectué(e) chez un(e) AMA - Assistant(e) maternel(le) agréé(e) ou dans une MAM - Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s ou auprès d'un organisme qui offre des prestations d'accueil de l'enfant)

Je soussigné(e), (nom et prénom).....

(cocher la case correspondante ci-dessous et compléter les informations)

- Assistant(e) maternel(le) agréé(e) par le Conseil départemental de.....
- Responsable de la MAM (Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s)
Dénomination de la structure :
- Responsable d'un organisme qui offre des prestations d'accueil de l'enfant de moins de 3 ans
Dénomination de la structure :

Agissant en qualité de tuteur / tutrice de stage de :

Nom et prénom du stagiaire :

Atteste sur l'honneur :

- Etre en activité depuis au moins cinq (date d'embauche).....
- Etre agréé(e) depuis le (date et numéro de l'agrément).....

Atteste avoir validé : **(partie à renseigner uniquement pour les AMA et les responsables de MAM)**

- L'épreuve EP1 du CAP Petite Enfance (arrêté du 22 novembre 2007)
à la session (année).....dans l'académie de (nom de l'académie).....
- Les unités EP1 et EP3 du CAP AEPE (arrêté du 22 février 2017)
à la session (année).....dans l'académie de (nom de l'académie).....

ou être titulaire du : **(partie à renseigner uniquement pour les AMA et les responsables de MAM)**

- CAP Petite Enfance obtenu à la session (année).....dans l'académie de (nom de l'académie).....
- CAP AEPE obtenu à la session (année).....dans l'académie de (nom de l'académie).....
- D'un Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture ou d'un diplôme intervenant dans le domaine de la petite enfance inscrit au RNCP d'au moins de niveau III.
obtenu à la session (année)..... dans l'académie de (nom de l'académie).....

Fait à, Le

Signature et cachet du Responsable